



Newsletter n°63

Le 20 juin 2019

Bonjour

Notre assemblée générale se tiendra le **samedi 13 juillet à 14h 30** à Sousceyrac dans la salle municipale " La Grange " et se continuera par une réunion publique avec présentation d'un PowerPoint.

Pour voter il faudra être adhérent à jour de sa cotisation ...

Le combat contre le projet éolien de Comiac continue et nous comptons sur vous pour nous aider dans cette lutte.

✓ que ce soit par vos arguments lors de l'enquête publique si elle a lieu

▪ pour **Parlan-St Saury** l'enquête publique aura lieu du **29 mai au 1er juillet** ; possibilité est donnée de participer à **l'enquête publique par internet** à l'adresse électronique suivante : **pref-be@cantal.gouv.fr**

L'important est de montrer qu'il y a une forte opposition

Vous pouvez **télécharger le flyer** que nous avons l'intention de distribuer à Sousceyrac et qui donne des raisons d'être contre !

✓ que ce soit financièrement dans le cadre **des procès** que nous gagnerons

✓ que ce soit en recherchant de **nouveaux adhérents** ou en faisant **signer notre pétition**

Parmi les raisons d'être contre, il y a

Le problème de la fin de vie des éoliennes et du démantèlement

➤ La secrétaire d'état, **Emmanuelle Wargon**, se pose le problème **du recyclage** et annonce un nouveau débat

➤ La Fédération Environnement Durable attaque en justice le gouvernement pour la pollution du territoire générée par les éoliennes industrielles. Le 13 juin 2019, la Fédération Environnement Durable a déposé au Conseil d'état un **premier recours** pour excès de pouvoir contre Monsieur François de Rugy.

☞ Ce recours signale qu'aucune structure de dépollution, de traitement, ni de recyclage, n'a été mise en place à la hauteur de la quantité déchets industriels en cour de dissémination, dont des matériaux chimiques toxiques potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité humaine (par exemple *435 mille tonnes de plastiques spéciaux pour les pales fabriquées à base de polymères, de fibre de verre et de carbone, très difficilement traitables voir non recyclables* ou *6 mille tonnes de terres rares dont principalement le néodyme* ou *15 mille tonnes par an d'huile de vidange...* Sans oublier *8 millions de tonnes d'acier ordinaire, d'aciers spéciaux à base de manganèse, de chrome, de nickel, de molybdène pour les mâts, les rotors* ou *les 36 millions de tonnes de béton armé...* !)

➤ **Lire l'escroquerie du démantèlement...** Hélas, y'a pas que l'hélice: c'est là qu'est l'os !...

➤ Lire, au sujet du (non) recyclage des **éoliennes Allemandes**, l'article de **Luc Lenoir du 29/01/2019** dans le Figaro: *De nombreux sites, subventionnés pendant des années, ne sont plus compétitifs au prix actuel de l'électricité. Leur démantèlement implique des investissements que n'ont pas prévus les exploitants, et risque de poser de vrais problèmes écologiques.*

Désormais, les plus beaux paysages de la Forêt-Noire vont devenir l'emplacement de l'arme de destruction massive - les éoliennes ; **lire l'article en Allemand "L'effondrement" de l'éolien terrestre allemand** met "en péril" les objectifs allemands et européens en matière d'énergie renouvelable... !



Canada : Eau contaminée - L'eau de leurs puits est noircie par des sédiments depuis la construction de parcs éoliens industriels près de leur résidence. Selon les trois analyses qu'ils ont commandées auprès de

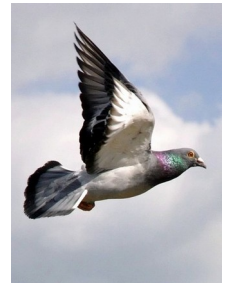
différents experts en toxicologie et laboratoires en métaux lourds, des particules de schiste sont présentes dans l'eau de 75 % des puits artésiens contrôlés

Irlande : la famille gagne leur bataille de 6 ans - l'éolienne érigée à côté de leur maison a maintenant été enlevée. Premier cas de son genre en Irlande du nord et souligne comment les lois de planification n'offrent aucune protection aux voisins de l'éolienne du bruit, du scintillement de l'ombre et des infrasons et du bruit à basse fréquence- [lire l'article en Anglais](#)

Luxembourg : parc éolien arrêté du fait de la [mort de milans royaux](#)

WEILER – Mercredi, un **milan royal** a été retrouvé mort dans le parc éolien OekoStrom, situé à Weiler. Le ministère de l'Environnement a ordonné la mise à l'arrêt immédiate du site. Après la buse, le milan royal est le rapace qui, en raison de ses vols particulièrement longs, **est le [plus souvent tué par les éoliennes](#)**.

Les pigeons voyageurs ne retrouvent plus leur route, ils sont déboussolés et ne reviennent pas. Lire les témoignages [de colombophiles français et belges](#) qui expliquent : « Avec les aérogénérateurs, il n'y a plus de place pour les oiseaux, les éoliennes les déboussolent, les découpent, les infrasons les éloignent de leurs lieux d'habitation » ou « Comme je suis un passionné, j'observe attentivement les pigeons ramiers migrateurs. Enfin, je les observais, car depuis les éoliennes, c'est bien simple, **il n'en passe plus un seul.** »



France :

- **Julien Aubert : "Comme le montre le fiasco financier des éoliennes, nous avons besoin de moins de vert et plus d'écologie". [Lire son interview du 8/06/19](#)**
- **[Voir la vidéo du 06/06/2019](#)** de la commission de l'Assemblée Nationale présidée par Julien Aubert, avec Jean-Pierre Riou et Ludovic Grangeon.
- D'autres vidéos de la commission d'enquête sont disponibles sur [le site de l'Assemblée Nationale](#)
- Vous pouvez aussi lire [les comptes rendus](#) de cette *Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique*
- Huguette Tiegna députée de la deuxième circonscription du Lot a été nommée, au sein de la commission des affaires économiques, [responsable du projet de loi «Energie-Climat»](#) en Conseil des ministres le 30 avril. **Notre députée nous aidera-t-elle pour arrêter le projet éolien de Comiac?**

Association SOS danger éolien

Si vous êtes victimes de migraines (effet d'étau), acouphènes, troubles de l'oreille interne, nausées, vertiges, tachycardie, problèmes artériels, grande fatigue, problèmes de sommeil, etc. ou encore des enfants nés avec des malformations, cela peut être dû aux ondes électromagnétiques.

Si vous connaissez des élevages : vaches, moutons, poules, lapins etc. qui ont des problèmes de santé depuis le montage d'éoliennes : des animaux ne donnant plus de lait, perdant leur poil, attrapant de gros jarrets, ne voulant plus boire, ne voulant plus manger, ou si des personnes ont constaté d'importantes mortalités dans leurs élevages

Contactez l'Association SOS danger éolien par mail avec vos attestations : valerie.bernardeau@yahoo.fr

Nous faisons une enquête, et répertorions les animaux et gens malades



Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- **maître IZEMBARD** au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez signer des pétitions, par exemple

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau
Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net
site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, **présidente** 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, **trésorier**

Benoît Briard, **trésorier adjoint**

Gilles Forhan, **secrétaire**

Bernadette Forhan, **lecture**

